

PHARMACIE LOURDEAULT 20, rue Catinat, Saïgon

Antony LOURDEAULT

Né le 19 février 1835, à Château-Thierry (Aisne).
Fils de Jean-Baptiste Lourdeault, imprimeur en lettres, 27 ans, et d'Aglaé Menneton, 21 ans.
Marié à Paris à Marie-Louise Grandjean, herboriste, rue Feydeau, 21.
Établi pharmacien à Saïgon en 1865.
Maire de Saïgon 1872-1874.
Il cède sa pharmacie à Holbé en 1888.
Décédé à Marseille, le 19 février 1915.

SAÏGON
Pharmacies
(*Annuaire de la Cochinchine frse*, 1874, p. 494)

Cardi Cadet, pharmacien, rue Catinat.
Lourdeault, pharmacien de 1^{re} classe, rue Catinat.

SOCIÉTÉ. — NULLITÉ FAUTE DE PUBLICATION. — SOCIÉTÉ DE FAIT. — LIQUIDATION.
(*Journal de jurisprudence commerciale et maritime*, 1878)

La nullité d'une société commerciale, résultant du défaut de publication, ne peut avoir d'effet rétroactif sur les faits accomplis jusqu'au jour de la demande en nullité.

Les tribunaux qui prononcent cette nullité, doivent donc constater [existence d'une société de fait qui s'est continuée jusqu'au jour de la demande, et en ordonner la liquidation conformément aux clauses de l'acte social ¹.

(LOURDEAULT CONTRE SALENAVE ET ROUSTAN).

Du 12 août 1873, jugement du tribunal de commerce de Saïgon (Cochinchine), ainsi conçu :

Attendu que Roustan et Salenave ont fait assigner Lourdeault : 1° en paiement d'une somme de 3,540 piastres, valeur au 31 décembre 1869, pour fournitures, avances, etc., qu'ils lui ont faites ; 2° en restitution d'une somme de 10,000 francs fournie par eux à titre de commandite pour l'établissement et l'exploitation d'une pharmacie ; 3° pour entendre déclarer dissoute, à partir du 30 juin dernier, la communauté d'intérêts existant entre eux et fixer par évaluation leur part de bénéfices

¹ Voy. Table générale. v° Société, n° 14.

à 1,000 piastres la première année, 1,500 piastres la deuxième, et 2,500 piastres pour les années suivantes, soit 11,250 piastres pour leur part, valeur au 30 juin dernier ;

Attendu que Lourdeault repousse leurs prétentions, en soutenant, au contraire, qu'il n'a jamais existé, entre lui, Roustan et Salenave, ni société en commandité, ni communauté d'intérêts ; qu'ils n'ont jamais rempli vis-à-vis de lui que le rôle de commissionnaires ; que, par suite de l'inexécution de leurs engagements, ils lui ont causé un préjudice, qu'il évalue à 15,000 francs, et que, relativement au règlement de compte qui existe entre eux, il demande au tribunal de nommer un juge rapporteur pour l'établir, en prenant pour base le dernier rapport d'experts ;

Sur la question de société :

Attendu que, par acte sous seing privé, en date du 25 novembre 1867, enregistré, une société en commandite était formée entre Lourdeault, pharmacien, et Roustan et Salenave, négociants établis à Paris et à Saïgon, le premier apportant son industrie, les autres s'engageant à fournir une commandite de 10,000 francs, pour l'organisation et l'achat d'une pharmacie et d'un appareil à eau de Seltz à établir à Saïgon ;

Attendu que Lourdeault prétend que cette société n'a jamais existé légalement, faute de publication ; qu'en fait, Roustan et Salenave n'ayant jamais versé leur commandite, le contrat se trouvait annulé, faute par eux d'avoir tenu ~ leurs engagements ;

Attendu que Roustan et Salenave, de leur côté, prétendent que si, -en droit, la Société n'a pas eu d'existence légale, faute des publications exigées par l'article 42 du Gode de Commerce, il n'y en a pas moins eu une Société de fait entre eux et Lourdeault, ainsi que cela ressort de la correspondance échangée ;

Attendu que la prétention de Lourdeault, d'après laquelle la commandite promise n'aurait pas été fournie, n'est pas fondée, car ils l'ont fournie en marchandises au fur et à mesure des besoins de la pharmacie ; que, du reste, Lourdeault ne saurait trouver dans le retard à verser la somme formant la commandite, un prétexte pour regarder comme nul le contrat qui les liait ; qu'ils devaient seulement l'intérêt des sommes restant dues, et que, du reste, Lourdeault ne leur a jamais fait de mise en demeure ;

Attendu que si, par le défaut des publications exigées par la Loi, la Société en commandite dont il s'agit n'a pas eu d'existence légale, elle n'en a pas moins existé de fait, et formé une communauté d'intérêts entre les associés, jusqu'à ce que l'un d'eux se soit prévalu du défaut de publication pour en demander la nullité ; que la preuve en est dans l'ouverture de la pharmacie par Lourdeault le 1^{er} mars 1868, ainsi que dans la correspondance versée au procès, notamment dans les lettres du 1^{er} mars et du 3 avril 1869, par lesquelles il rend compte de sa gestion à ses associés, lesquelles lettres seront enregistrées avec, le présent jugement ;

Attendu que Lourdeault, dans ses conclusions prises le 20 octobre 1870, demandait que la Société fût déclarée nulle, comme n'ayant pas en d'existence légale ; qu'il s'appuie sur ce point, et sur ce que la commandite n'a pas été versée pour demander à être dégagé de ses engagements ;

Attendu que chaque associé est en droit de se prévaloir du défaut de publications légales pour demander la nullité de la Société, mais que cette nullité ne saurait réagir sur les faits accomplis antérieurement au jour de la demande en nullité ;

Attendu que la liquidation de la Société établira la part de bénéfices ou de pertes revenant à chaque associé ; que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'adopter d'ores et déjà les évaluations des parts de bénéfices que Roustan et Salenave forment dans leur demande pour chaque année de durée de la Société

Le Tribunal dit que la Société, existant entre Lourdeault, Roustan et Salenave, sera dissoute à partir du 20 octobre 1870, et que la liquidation en sera faite suivant les conditions de l'acte de Société.

Sur l'appel de Lourdeault, arrêt de la Cour de Saïgon qui infirme le jugement en ce qui touche l'existence et la reconnaissance de la Société, dit que Pacte du 25 novembre 1867 sera considéré comme nul et non avenu, n'ayant pas reçu d'exécution légale de la

part des parties, et qu'aucune société n'ayant jamais existé entre Lourdeault et la maison Roustan-Salenave, il n'y a lieu de la dissoudre ni de la liquider ; dit que Roustan et Salenave n'ont droit au remboursement d'aucune somme à titre de commandite.

Pourvoi en Cassation de la part du sieur Salenave.

ARRÊT.

Attendu que, pour repousser la demande de Roustan et Salenave, contre Lourdeault, à fin de dissolution et liquidation de la Société créée le 25 novembre 1867, l'arrêt attaqué ne se fonde point sur ce que la dite Société n'aurait eu aucune existence matérielle ni fait naître entre les parties aucune communauté d'intérêts ; qu'il invoque seulement, en droit, la nullité de la Société à un double titre, soit pour n'avoir pas été publiée conformément à l'article 42 du Code de Commerce, soit pour avoir été constituée en contravention aux lois sur l'exercice de la pharmacie ;

Attendu, sans rechercher, avec le pourvoi, si cette dernière imputation se trouverait justifiée par les circonstances de la cause, qu'il suffit de remarquer que la nullité d'une Société créée dans un but d'intérêt licite en lui-même, telle qu'était la Société de l'espèce, n'empêche pas que, jusqu'au moment où cette nullité est demandée par les intéressés, il n'ait pu y avoir entre les prétendus associés des rapports de fait qui doivent se régler, sans que l'un s'enrichisse aux dépens des autres, et qui par conséquent ouvrent à chacun d'eux le droit réciproque de se provoquer au partage de l'actif et du passif résultant des opérations qui auraient été faites en commun ;

Attendu que, en jugeant le contraire, l'arrêt attaqué a faussement appliqué et, par suite, violé les articles de loi ci-dessus visés ;

LA COUR casse.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 19 février 1915)

M^{me} veuve Antony Lourdeault ; M. et M^{me} Amédée Jullien, née Lourdeault ; M. Jean Albert, brigadier au 3^e régiment d'artillerie coloniale, et M^{me} Jean Albert, née Jullien ; M. Marcel Jullien, soldat au 22^e colonial ; M. Georges Jullien, sergent au 31^e colonial ; M. André Jullien, et M^{lles} Renée et Jeanne Jullien ; les familles Mennesson, Jullien et Albert ont la douleur de faire part du décès de

M. Antony LOURDEAULT,
pharmacien de 1^{re} classe,
ancien maire de Saïgon,

leur époux, père, beau-père, grand-père, cousin et allié, décédé le 18 février dans sa 80^e année, muni des sacrements de l'Église, Les obsèques auront lieu, aujourd'hui vendredi 19, rue Astruc, 23, à 2 heures de l'après-midi. Le présent avis tient lieu de lettres de faire-part.

PHARMACIE FRANÇAISE ET INDIGÈNE HOLBÉ

Thomas-Victor HOLBÉ

Né à Toulon le 19 juin 1859.

Fils de Louis Holbé, 39 ans, négociant, et de Sophie Louise Joséphine Tavorara.

Docteur en pharmacie,

Ancien pharmacien de la Marine en Cochinchine (1881). et à Phnom-Penh.

Rachat de la pharmacie Lourdeault (1888).

Inventeur de divers remèdes dont le plus célèbre fut la « Solution R N° 1 » contre l'opiomane (publicités ci-dessous).

Conseil colonial (1892-1902), secrétaire du conseil (1898-1902).

Membre de la chambre de commerce de Saïgon.

de la Société d'anthropologie de Paris,

correspondant de l'École française d'Extrême-Orient.

Décédé à Saïgon le 18 février 1927.

SAÏGON

Pharmacies

(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 494)

Molinier, rue Catinat et d'Ormay (Pharmacie Normale).

Holbé, Pharmacie française et indigène, rue Catinat, 20.

Grilhon, élève-pharmacien.

Dourdou, Pharmacie saïgonnaise, droguerie, rue Catinat, 138-140.

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 525, 532)

Rue Catinat, 20 : V. Holbé et G. Renoux, pharmacien de 1^{re} classe.

REVUE DES SCIENCES

par Henri de Varigny

(*Le Journal des débats*, 31 août 1911)

.....
Le dernier *Bulletin* publié de la Société d'anthropologie renferme un mémoire assez étendu sur une question dont il fut parlé ici-même naguère, celle de la pureté des races humaines.

Dans son, étude sur le métissage et les métis, M. T.-V. Holbé se fait le défenseur de l'idée générale qu'il n'y a pas de peuple de race pure. Il est très facile de développer cette idée et de citer des faits à l'appui. Il n'y a pas de peuple, en effet, de composition ethnique homogène.

Chez les Esquimaux, on trouva des dolichocéphales et des brachycéphales, des grands et des petits. Les Chinois sont de types très divers ; et en tous pays, même les plus lointains, même les plus isolés, on trouve des types anthropologiques différents, juxtaposés. Il est certain qu'il y a eu déjà beaucoup de mélange des races d'où, à l'intérieur de celles qui sont considérées comme les plus pures, la présence d'un plus ou moins grand nombre d'individus qui ne sont pas conformes au type dominant.

Pourtant, il ne faut pas en conclure que la race pure n'existe plus. Il y a différents types de Chinois; mais ils ont tous des traits communs en même temps que des traits qui les différencient en un certain nombre de groupes.

De même pour les nègres, les Polynésiens, les Peaux-Rouges, etc. Les sous-races qu'il faut admettre contribuent à former des groupes plus étendus, des races. Mais on ne peut prévoir ce que deviendront les unes et les autres. Car on ne sait ce que seront les unions à l'intérieur de la génération présente. Les métis s'uniront-ils à d'autres métis de même formation, ou de formation différente, ou bien a des individus de race pure, à des individus de la race de l'un ou de l'autre de leurs parents ?

On l'ignore. Et on ignore tout autant quel sera le résultat des différentes unions possibles. Car on n'a guère étudié la question; et il n'est pas aisé de l'étudier. Autant il est facile de faire des expériences précises sur les plantes et les animaux, autant il est difficile de faire sur l'homme des observations auxquelles on puisse se fier.

D'autre part, il ne faut pas oublier, comme l'a fait remarquer M. Félix Regnault, que de ce que les races humaines se mélangent, il ne s'ensuit pas forcément qu'elles deviennent métisses et que, par le brassage en grand des races actuelles, il doit se former un jour cet homme « de rue » opposé aux hommes « de meute » actuels, qui est le rêve saugrenu de quelques utopistes. Il serait étrange que l'homme, après avoir découvert et utilisé le principe de la sélection à son plus grand profit, se montrât enclin à renoncer totalement à la sélection en ce qui le concerne lui-même.

C'est pourtant ce qu'espèrent les défenseurs de la fraternité des races, dans leur ignorance totale du peu que l'on sait sur les effets du métissage. Ils imaginent que la loi est la fusion des caractères des deux progénitures. Or, c'est absolument faux. Il peut y avoir fusion, c'est vrai, mais on a trop peu connu l'autre fait les prédominances d'un des types.

Dans le croisement du noir et du blanc, il y a généralement fusion : il vient un mulâtre. Mais on a vu dans le croisement peau-rouge et blanc un enfant être pur blanc, un autre pur peau-rouge.

Dans le Bulletin de la Société d'anthropologie où se trouve le travail de M. Holbé, je rencontre une note de M. J. Engerrand sur un cas de croisement entre Chinois et Yucatèque. De cette union sont nés quatre enfants ; l'un tient surtout de la mère ; les trois autres sont très Chinois. Les choses ne se passent pas, dans

le métissage, avec la simplicité et l'uniformité qu'on pense parfois. Il faut tenir compte de la dominance et de la récessivité. Il y a des individus dominantes et d'autres récessives.

Sans doute, il y a aussi des races dominantes et d'autres récessives. Il semble bien, d'après W.-L. Tower, que l'espèce *Leptinotarsa juneta* disparaît devant la *decemlineata*. C'est qu'elles se croisent et que dans le croisement, la *decemlineata* est dominante : elle noie, elle étouffe l'autre espèce.

L'étouffement peut se produire dès la première génération de métis. Il peut aussi se faire plus tard. Mariez entre eux des métis qui semblent intermédiaires aux races des deux procréateurs souvent, au cours du temps, c'est un des deux qui domine, et qui élimine l'autre. Il y a eu retour à l'un des deux types qui s'est montré dominant.

Au reste, une véritable race métisse nouvelle peut se former et subsister, une race ayant ses caractères propres, parfois nouveaux, et les présentant de façon stable. Mais ce n'est pas la règle absolue. Et il ne faut pas croire que partout où il y a mélange il y a métissage. Le mélange n'entraîne pas nécessairement et invariablement le métissage,

c'est-à-dire la formation d'une nouvelle race, distincte des deux races d'où elle sort. Aussi les constatations de M. Holbé ne nous mènent-elles pas à grand'chose. Elles font voir une grande diversité de races, un grand nombre de sous-races à l'intérieur des races ; elles font voir que la pureté des races est relative. Il serait plus intéressant de faire voir quel est le sort des différentes races dans la lutte qu'elles mènent les unes contre les autres mais ce serait beaucoup plus difficile, car, sur ce point, nous sommes insuffisamment renseignés.

Il eût été intéressant que la question fût traitée au Congrès universel des races, de Londres, le mois dernier. Mais, bien entendu, elle n'a pas été abordée. On a répété des choses connues, en disant par exemple que le croisement de deux races donne à l'occasion des produits supérieurs à l'un des deux progéniteurs, parfois aux deux. M. F. Boas a encore surpris les anthropologistes mais non les membres du Congrès en assurant que l'enfant né aux Etats-Unis, même s'il n'est né que quelques mois après l'immigration des parents, a la forme de tête de l'« Américain de naissance », ce qui est véritablement très surprenant. Il serait peut-être bon de dire auparavant en quoi consiste pour M. Boas « l'Américain de naissance ».

À la vérité, on fait beaucoup de littérature et de sentiment, sur « les races humaines » il serait temps d'aborder le problème un peu plus scientifiquement. On l'a trop peu essayé, au Congrès.

NÉCROLOGIE

(*L'Écho annamite*, 19 février 1927)

Le docteur et madame Livrelli, de Toulon ;
M. et M^{me} Fabre, de Toulon ;
M. et M^{me} Feutrey, de Toulon ;
M. et M^{me} Simon, de Toulon, et leurs enfants ;
Les familles Feutrey et Dastres, de Toulon ;
M. et M^{me} Émile Heumann, et leurs enfants ;
M. Louis Solirène ;
La direction et le personnel de la pharmacie Solirène ;
M. Henri Valentin ;
M^{lle} Georgette Valentin ;
M. et M^{me} Nguyen huu Chieu, et leurs enfants ;
M. Pierre Poignant ;

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle viennent d'éprouver en la personne de

M. Thomas-Victor HOLBÉ
docteur en pharmacie,
ancien pharmacien de la Marine,
ancien vice-président du conseil colonial
et de la chambre de commerce de Cochinchine,
membre de la Société d'anthropologie de Paris,
membre correspondant de l'École française d'Extrême-Orient,
leur oncle, allié, ami, tuteur et bienfaiteur,

décédé, le 18 février 1927, à l'âge de 68 ans, muni des sacrements de l'Église,
Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 20 février, à
7 heures du matin, à l'hôpital Grall.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

À tous ceux que ce deuil afflige, *l'Echo annamite* présente ses condoléances émues.

MONSIEUR HOLBÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1927)

Je ne puis passer sous silence la mort de l'excellent ami que je viens de perdre. M. Holbé, ancien pharmacien de la Manne, docteur en pharmacien, était non seulement un homme de cœur, qu'on ne pouvait connaître sans l'aimer, mais encore un savant ; botaniste distingué, il avait fait dans sa villa de la place Joffre, une plantation de palmiers comprenant presque toutes les espèces tropicales connues ; sa superbe collection de porcelaines, de bronzes, de bois sculptés excitait l'admiration des amateurs. Depuis qu'il avait quitté sa pharmacie, il avait voyagé dans les Indes Néerlandaises, étudié les Dayak de Bornéo ainsi qu'il avait fait pour certains Moï de l'Indochine et avait rapporté de ses voyages un beau choix d'armes primitives. Membre depuis longtemps de la Société d'anthropologie de Paris, il avait publié, tant dans le bulletin de cette société que dans la revue *l'Anthropologie*, des mémoires pleins d'intérêt et recherchés par tous les savants qui étudient la science de l'homme. Ses dons à l'École française d'Extrême-Orient, sa connaissance des Arts de la Chine, du Japon, de l'Annam l'avaient fait nommer correspondant de l'École.

Donc d'une culture excessivement variée, excellent humaniste, M. Holbé avait non seulement gardé le souvenir des œuvres des Latins qu'il aimait à citer mais il connaissait bien les langues qui viennent de Rome: le portugais, l'espagnol, l'italien et le provençal, la plus ancienne des langues latines ; les lettres que nous échangeions étaient toujours ornées de quelques phrases en *lingo nostro*, car il avait à un haut degré le culte de sa petite patrie, la Provence claire et parfumée.

M. Holbé avait étudié avec intérêt la religion du Bouddha ; cette doctrine un peu sombre, qui traite d'illusions les bonheurs et les douleurs, lui plaisait et souvent il répétait : *Maïa. maïa* ; illusion ; illusion ; il en avait aussi adopté la charité pour les êtres emportés dans le tourbillon des *Kalpa*.

Mais sa charité pour les humains malheureux était grande et ceux pour lesquels la vie est cruelle, certains métis, certains pauvres indigènes avaient su intéresser à leur infortune et sa main et son cœur. Il est un de ceux dont on peut dire : il a passé en faisant le bien. Qu'il en soit récompensé dans cette vie future à laquelle il croyait si fermement.

Lieutenant-colonel Bonifacy,
correspondant de l'E. F. E. O.,
membre de la Société d'anthropologie de Paris,
FÉLIBRE MANTENEIRE.

NÉCROLOGIE
(*Revue d'anthropologie*, 1927)

Thomas-Victor Holbé, docteur en pharmacie, ancien pharmacien de la marine, ancien vice-président du Conseil colonial et de la Chambre de commerce de Saïgon, correspondant de notre Ecole et de l'Ecole française d'Extrême-Orient, avait fait, comme pharmacien civil en Cochinchine, où depuis très longtemps il s'était fixé, une belle fortune, qu'il savait employer fructueusement au profit de la science. Dans sa villa

« Hermosillo », à Saïgon, dont il avait lui-même planté les jardins de toutes les espèces de palmiers, son vaste cabinet de travail, pacifié par l'image méditative du Bouddha, était un véritable musée d'art extrême-oriental et d'ethnographie. Holbé meurt à 68 ans, victime de ce ciel tropical dont il ne pouvait plus se passer, et dont, aussitôt qu'il revenait en France, il ressentait la nostalgie.

Il avait beaucoup voyagé dans les diverses contrées de l'Indo-Chine et de la Malaisie, et nous devons à ses observations, à son coup d'œil averti d'anthropologue, d'importantes contributions, que nos lecteurs n'ont point oubliées Notes sur Bornéo et la Malaisie (1911) Métis de Cochinchine (1914 et 1916), Chandoo, alcool ou morphine (1919) Somatique extrême-orientale (1923 et 1924).

Mais, depuis trois ans, il se sentait profondément atteint et lui, si actif, si laborieux, il nous écrivait à la fin de 1925 : « Mon énergie physique n'existe pour ainsi dire plus, et l'enthousiasme de la vie, qui était si vif chez moi, m'a presque entièrement quitté. J'ai horreur de l'action, matérielle ou intellectuelle, et je crains fort de ne plus pouvoir travailler pour la Revue Anthropologique. » Ce n'était, hélas ! que trop vrai

L'École d'Anthropologie perd en cet homme excellent un précieux, un dévoué collaborateur, et celui qui écrit ces lignes un ami très cher, à la mémoire duquel il adresse ici, tristement, un souvenir ému et son adieu affectueux.

G. Hervé.

LA COLLECTION HOLBÉ EST ACHETÉE 45.000 PIASTRES, PAR SOUSCRIPTION,
ET OFFERTE AU [MUSÉE BLANCHARD DE LA BROSSE](#)

PHARMACIE RENOUX

Emmanuel-*Gabriel* RENOUX

Né à Digne (Haute-Provence), le 6 avril 1875.
Fils de Pierre Suzon Renoux et de Cécile Louise Page.
Marié le 6 avril 1899 à Marseille avec Marie Antoinette Gilly.

Pharmacien à Saïgon (1904-1919) : associé, puis successeur de Victor Holbé.
Membre de la chambre de commerce (1906-1910).
Juge au tribunal de commerce (1909-1913)
Conseiller colonial de Cochinchine (1908-1914)
Adjoint au maire de Saïgon (1913-1919). Pdt de la commission des finances et de celle de l'hygiène.
Mobilisé en Indochine (4 août 1914-12 mai 1915).
Conseiller général des Basses-Alpes (déc. 1919).

Chevalier de la Légion d'honneur (1920).
Président de la [Société indochinoise de culture et de commerce](#) (1920) : siège social à Marseille, siège d'exploitation à Tan-Tuong (Biên-hoà).
Domicilié : 34, cours Lieutaud, Marseille.
Décédé le 4 janvier 1962.

Publicités
(L'Avenir du Tonkin, 21 janvier 1910-4 décembre 1910)

Avis aux Fumeurs d'Opium
LA SOLUTION R. N° 1
DE
Holbé, Docteur en Pharmacie

est le seul remède pouvant garantir aux Fumeurs d'Opium une guérison rapide et sûre.
Action toujours régulière et succès certain.
Mode d'emploi très simple et très commode
Une personne fumant 50 pipes d'Opium par jour doit facilement se guérir au bout de trois semaines.
Pour éviter les nombreuses contrefaçons suscitées par le succès incontesté de la

SOLUTION R. DE HOLBÉ

Exiger la marque et la signature de l'Inventeur sur la boîte et s'adresser directement à la

Pharmacie Française et Etrangère
HOLBÉ et RENOUX, Pharmaciens de 1^{re} classe
16, 18, 20 Rue Catinat à Saigon (Cochinchine)

qui exécutera toute commande par retour du Courrier par colis postal contre remboursement sous emballage offrant toute discrétion.
Prix du flacon 1 \$ 60 Port compris
Aucun Dépôt ni au Tonkin ni en Annam

AVIS important : Contrairement aux bruits répandus, la formule de solution R. de Holbé, n'est connue que de l'Inventeur seul
H. Holbé, Docteur en Pharmacie

AVIS AUX FUMEURS D'OPIUM
LA SOLUTION R. N° 1
DE

Holbé, docteur en pharmacie

est le seul remède pouvant garantir aux fumeurs d'opium une guérison rapide et sûre.

Action toujours régulière et succès certain.

Mode d'emploi très simple et très commode.

Une personne fumant 50 pipes d'opium par jour doit facilement guérir au bout de trois semaines.

Pour éviter les nombreuses contrefaçons suscitées par le succès incontesté de la

SOLUTION R. DE HOLBÉ

Exiger la marque et la signature de l'inventeur sur la boîte et s'adresser directement à la

pharmacie française et étrangères

HOLBÉ et RENOUX, pharmaciens de 1^{re} classe

16, 18, 20, rue Catinat à Saigon (Cochinchine)

qui exécutera toute commande par retour du courrier, par colis contre remboursement sous emballage offrant toute discrétion.

Prix du flacon: 1 p. 60 Port compris

Aucun dépôt ni au Tonkin ni en Annam

Avis important : Contrairement aux bruits répandus, la formule de la Solution R. de Kolbé, n'est connue que de l'Inventeur seul ².

V. Holbé, docteur en pharmacie

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 343)

Pharmacien

Holbé et Renoux, G. Renoux successeur, r. Catinat, 20

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 579)

Pharmacien

Holbé et Renoux, G. Renoux successeur, r. Catinat, 20

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 612)

Pharmacie RENOUX

MM. RENOUX, pharmacien, directeur ;

SOLIRÈNE, pharmacien de 1^{re} classe ;

RÉ, aide-pharmacien.

Publicités

AVIS AUX FUMEURS D'OPIUM

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1911-25 août 1915)

On s'adresse à MM. Holbé et Renoux

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre 1915-4 novembre 1915)

On ne s'adresse plus qu'à M. Renoux seul.

² Cette mixture, inventée à la fin des années 1880, vendue sous forme de liqueur ou de gouttes, était un cocktail de morphine et de chlorhydrate de cocaïne, combiné avec de l'eau de laurier-cerise et du rhum... Holbé en a quelques autres à son actif parmi la centaine lancée par les pharmaciens français d'Indochine.

AVIS AUX FUMEURS D'OPIUM

Le seul remède pouvant garantir aux Fumeurs d'Opium une guérison rapide et sûre. Action toujours régulière et succès certain : Mode d'emploi très simple et très commode. Une personne fumant 50 pipes d'Opium par jour doit facilement se guérir au bout de trois semaines. Pour éviter les nombreuses contrefaçons suscitées par le succès incontesté de la Solution B. N° 1 Exiger la marque et la signature de l'inventeur sur la boîte et s'adresser directement à HOLBÉ et RENOUX, Pharmaciens de 1^{re} classe 16, 18 20 Rue Catinat à Saïgon (Cochinchine) qui exécutera toute commande par retour du courrier, par colis postal contre remboursement sous emballage offrant toute discrétion.

Prix du flacon: 1 p. 60 Port compris

Avis Important: Contrairement aux bruits répandus, la formule de la Solution B. de Holbé, n'est connue que de l'inventeur seul.

Seul Dépôt au Tonkin à la Pharmacie Montés, 54 Rue Paul Bert, Hanoi.



Le seul remède pouvant garantir aux fumeurs d'opium une guérison rapide et sûre. Action toujours régulière et succès certain : mode d'emploi très simple et très commode. Une personne fumant 50 pipes d'opium par jour doit facilement se guérir au bout de trois semaines. Pour éviter les nombreuses contrefaçons suscitées par le succès incontesté de la Solution R N° 1 Exiger la marque et la signature de l'inventeur sur la boîte et s'adresser directement à M. RENOUX, pharmacien de 1^{re} classe 16, 18, 20, rue Catinat à Saïgon (Cochinchine), qui exécutera toute commande par retour du courrier, par colis postal contre remboursement sous emballage offrant toute discrétion.

Prix du flacon 1 \$ 60, port compris

Avis important : contrairement aux bruits répandus, la formule de la Solution B. de Holbé. n'est connue que de l'inventeur seul.

Seul dépôt au Tonkin à la Pharmacie Montés, 54, rue Paul-Bert, Hanoi.

Saïgon

(Annuaire général de l'Indochine française, 1912, p. 673)

Pharmacien

Holbé et Renoux, G. Renoux successeur, r. Catinat, 20

Saigon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912, p. 684)

RENOUX (C.)

Pharmacien
16-18-20, rue Catinat

MM. RENOUX, pharmacien de 1^{re} classe ;

RÉ, pharmacien de 1^{re} classe ;

PASCAL, pharmacien de 1^{re} classe.

TRANSFERT À L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN CAFÉ DE LA MUSIQUE, place du Théâtre



L'immeuble à l'époque de son occupation par le Café de la musique



[Coll. Olivier Galand](#)

Saïgon. — Place du Théâtre. La pharmacie Solirène (façade du boulevard Bonard)(années 1920)
Édition photo Nadal, Saïgon. — Impr. Braun.

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 145)

RENOUX (C.)

Pharmacien

[Angle boulevard Bonard et rue Catinat](#)

MM. RENOUX, pharmacien ;
SOLIRÈNE, —
SILVESTRE, —
HEUMANN, comptable.

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 120)

RENOUX (G.)

Pharmacien

[Angle boulevard Bonard et rue Catinat](#)

MM. RENOUX, pharmacien de 1^{re} classe ;
SOLIRÈNE, pharmacien de 1^{re} classe ;
ANDRÉ, élève-pharmacien ;
ESTUBLIER, élève-pharmacien ;
QUEREL, élève-pharmacien ;

HEUMANN, fondé de pouvoirs.

Saigon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 129)

RENOUX (G.)

Pharmacie principale
Angle boulevard Bonnard et rue Catinat

MM. RENOUX, pharmacien de 1^{re} classe ;

SOLIRÈNE, pharmacien de 1^{re} classe ;

HEUMANN, fondé de pouvoirs ;

ROSECCHI, élève-pharmacien ;

PORTE, —

ESTUBLIER, —

ANDRÉ, —

PHARMACIE PRINCIPALE SOLIRÈNE

Louis-Marie-Jean-Armand-Joseph-Évariste SOLIRÈNE

Professeur à l'École de pharmacie de Montpellier.
Employé à Saïgon de MM. Holbé et Renoux (1906).
Pharmacien aide-major de 2^e classe de réserve, promu à la 1^{re} classe (*JORF*, 26 décembre 1914).
Propriétaire, avec Émile Heumann, de la [plantation d'hévéas de Ben-du](#).
Membre de la Société des études indochinoises
du Cercle franco-annamite de Saïgon (1922).
du Comité français de propagande aéronautique (1926).
Retiré à Auch (Gers) en 1928.
Mort en cette ville le 27 décembre 1932, à l'âge de 60 ans.

Publicité

(*Affiches saïgonnaises*, 7 mars 1919)-5 octobre 1923

PHARMACIE PRINCIPALE
Ancienne maison Holbé et Renoux, Fondée en 1865
Louis SOLIRÈNE, Pharmacien de 1^{re} classe, Successeur
Place du Théâtre, Saïgon (Cochinchine)
Téléphone 215

SOLIRÈNE (L.),

Pharmacie principale

Anc. maisons Holbé et Renoux fondées en 1865

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. I-137)

place du Théâtre, Saïgon.

MM. L. SOLIRÈNE, pharmacien de 1^{re} classe ;

CHANTE,

HEUMANN, fondé de pouvoirs ; directeur commercial ;

BOURELLY (M.), comptable ;

ROSECCHI, élève-pharmacien ;

PORTE ;

LIELY, préparateur.



[Coll. Olivier Galand](#)

Saigon. — La pharmacie Solirène et l'hôtel Continental (Éd. Albert Portail)

Publicité
(*L'Écho annamite*, 27 juillet 1920)



LA PLUS VASTE ET LA MIEUX ORGANISÉE DE L'INDOCHINE
Pansements Laboratoire
Spécialités Produits chimiques
Photographie Droguerie
Parfumerie Herboristerie
Accessoires Bandages
MAISON DE PREMIER ORDRE

Assurance contre la Maladie
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1922)

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament qui prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchite chroniques et guérit progressivement.

Pharmacie SOLIRÈNE à Saïgon et toutes pharmacies.

Cercle franco-annamite
(*L'Écho annamite*, 11 mars 1922)

Le bureau du Cercle franco-annamite, composé de MM. Fays, docteur Baille de Langibaudière, de Lachevrotière, Solirène, Béziat, Le Bret, Trân-khac-Nhuong, Nguyễn-phu-Khai, Dr Trân-van-Dôn, Luu-van-Lang, Bui-quang-Chiêu, lieutenant Nguyễn-van-Xuân, s'est rendu jeudi matin auprès de M. le gouverneur général.

M. Long a accueilli avec une parfaite bonne grâce les visiteurs, et les a assurés de sa bienveillance agissante pour la nouvelle association, dont il a accepté d'être le président d'honneur.

CONNAISSANCES UTILES
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1922)

On prévient et on arrête les complications pulmonaires qui surviennent après la bronchite, la pleurésie, l'influenza, en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est, en effet, le meilleur remède contre l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'expectoration exagérée et la toux de la bronchite chronique. Elle soulage instantanément et guérit progressivement.

Pharmacie SOLIRÈNE à Saïgon et toutes pharmacies.

Liste générale des membres de la [Société des études indochinoises](#)
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

COMITÉ POUR L'ANNÉE 1922

Solirène, palmes acad., membre de la commission.

MEMBRES TITULAIRES

Solirène (Louis), palmes acad., pharmacien de 1^{re} classe à Saïgon.

Georges CHAPELLE, fondé de pouvoirs

Né à Lyon, le 2 février 1893.

Fils de François Chapelle et de Catherine Siriex.

Frère aîné d'Henri Chapelle, président de la [Société foncière de Giadinh](#).

Marié le 29 août 1921, à Saïgon, avec Suzanne Andrée Heumann (La Ferté-Gaucher, 11 juillet 1902-Gassin, Var, 28 septembre 1972), fille d'Émile*. Dont :
— René (1922).

Ancien comptable de la [Banque de l'Indochine](#) à Saïgon.

Actionnaire de la [Société foncière saïgonnaise](#) (1928).

Fondateur de la [Société foncière de Giadinh](#) (1929)

et de la société Palanque-Chapelle : fabrication de boîtes métalliques.

Membre correspondant de la [chambre de commerce de Saïgon](#) (1930).

[Propriétaire de 40 hectares à Baria](#).

Décédé à Gassin (Var), le 18 juin 1971.

SOLIRÈNE, pharmacie principale,
place du Théâtre, Saïgon.
Anc. maisons Holbé et Renoux fondées en 1865
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-146)

MM. L. SOLIRÈNE, pharmacien de 1^{re} classe, directeur ;
CHANTE G.,
HEUMANN, É., fondé de pouvoirs ; directeur commercial ;
CHAPELLE G.
FRANÇOIS, comptable ;
LACOMBE, élève-pharmacien ;
LISSARAGUE, — ;
TOMASINI, —
DOUAT, — (Pharmacien Cholon)

Encore un pharmacien volé !
(*L'Écho annamite*, 28 septembre 1924)

Le représentant de la « Pharmacie Solirène » a déclaré qu'un inconnu a volé 335 \$ au préjudice de la dite pharmacie.

SOLIRÈNE, pharmacie principale,
place du Théâtre, Saïgon.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-92)

MM. L. SOLIRÈNE, pharmacien de 1^{re} classe ; E. HEUMANN, directeur commercial ; G. CHAPELLE, fondé de pouvoirs ; APPAS, employé de bureau ; LISSARRAGUE et TOMASINI, élèves-pharmaciens ; HERBERT, opticien ; TERREY, photographe.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars-19 octobre 1925)



LES MÉDICAMENTS LE ROY
ont été inventés en 1798, par le chirurgien LE ROY .
Depuis cette date, ils sont employés avec un succès toujours croissant dans le monde
entier, surtout dans les pays chauds.
Le PURGATIF LE ROY est souverain dans le traitement des maladies du foie, des
fièvres paludéennes et de la fièvre jaune.
Les pilules LE ROY sont très efficaces, comme laxatif, dans les embarras gastriques.
SOLIRÈNE. Pharmacien de 1^{re} classe
Dépositaire exclusif à SAÏGON
PARIS — 51, rue de Seine. — PARIS



Saïgon, rue Catinat.
À gauche, la pharmacie Solirène. À droite, l'Hôtel Continental.
(Octobre 1925)



[Coll. Olivier Galand](#)

Saigon. — Perspectives du boulevard Bonard. Pharmacie principale Solirène.
Coll. Paullussen, Saigon. Anc. Éts Gillot, imp., Paris.
Carte expédiée le 8 janvier 1926



[Coll. Olivier Galand](#)

Saigon. — Marchands de peaux (Coll. Nadal)(1925)

Publicité
(L'Avenir du Tonkin, 13 décembre 1925)



Votre séjour en Indo-Chine fera époque dans votre vie.

Pourquoi vous enfermer pour écrire de longues lettres qui ne donnent jamais qu'un aperçu de votre existence coloniale ?

Envoyez à vos parents, à vos amis vos photos "Kodak" qui leur montreront ce que vous faites, qui vous voyez, où vous résidez, les sites visités, les groupes sympathiques, les coutumes indigènes, etc.

Ils verront avec la même puissante réalité ce que vous voyez-même.

PAS DE LONGUES !
ENVOYEZ VOS PHOTOS
KODAK

Un petit instantané "Kodak" pris aujourd'hui vous rappellera dans 10 ans, jusqu'aux moindres détails. il nous remémorera des scènes, des incidents joyeux dont le souvenir était absolument effacé.

Tout s'oublie sans photos "Kodak"
Allez sans retard choisir votre "Kodak"
Il suffit de quelques minutes pour
apprendre à se servir d'un "Kodak"

Le plus proche marchand d'appareils photographiques aura plaisir à vous montrer les différents modèles et à mettre entre vos mains tous les éléments de réussite :

Insistez pour avoir un " Kodak "

Ne vous embarrassez pas d'un appareil quelconque, quand vous pouvez si aisément obtenir un "Kodak" qui est scientifique dans sa simplicité, robuste et léger dans sa construction, précis dans son équipement optique, et qui assure toujours les meilleurs résultats au débutant comme à l'amateur expérimenté.

Exigez la pellicule " Kodak "

Ne risquez pas l'aventure d'acheter une pellicule quelconque dont vous ignorez la qualité. Insistez. pour avoir la pellicule " Kodak ", en boîte jaune, celle sur laquelle vous pouvez toujours compter. Ses qualités, jamais égalées, en ont fait, depuis plus de 35 ans, le type accompli de la pellicule photographique.

Dépositaire général des produits et appareils "Kodak" pour l'Indo-Chine :
Établissements E. Heumann, 102-104, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Vente au détail : Solirène, place du Théâtre, Saïgon.

Publicité

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1926)



Pourquoi vous mettre l'esprit
à la torture comme tous les
ans au moment des étrennes ?

Offrez-lui un " Kodak "

le cadeau qui satisfera le plus difficile ;
le cadeau reçu avec joie quel que soit l'âge ;
le cadeau digne d'une princesse ou d'une bergère ;
le cadeau qui porte en lui de la joie pour toute la vie ;
le cadeau le plus désiré par qui est loin de France !
De plus, c'est un cadeau qui convient à toutes les
bourses, car il est des " Kodaks " à tous prix.

Allez choisir le " Kodak "
qui lui fera tant plaisir.

Les appareils " Kodak " sont toujours recommandés dans toutes les bonnes maisons
d'articles photos.

Qu'est-ce qu'un " Kodak " ?

Un "Kodak" est une merveille de précision et de simplicité. Il est élégant, commode, robuste, léger ; chacun de ses organes a été étudié au point de vue facilité d'emploi et assurance de réussite, et l'ensemble est d'un fini..." Kodak ".

Il suffit de quelques minutes pour apprendre à se servir d'un " Kodak " et, avec la méthode " Kodak ", vous éviterez les ennuis des chambres noires.

Dépositaire général des articles " Kodak " pour l'Indo-Chine :
Établissements Heumann, 102-104, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Détail : Solirène, place du Théâtre, Saïgon
et dans toutes les bonnes maisons de fournitures.

La série noire
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1926)

M. Hylannd (?), employé de la pharmacie Solirène, qui se fractura le crâne en descendant la passerelle d'un navire à quai, décéda samedi soir. Les obsèques ont eu lieu mercredi soir.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 janvier 1926)



**Tout s'oublie
sans photos "Kodak".**

Vous qui n'avez pas emporté de "Kodak", qu'avez-vous à montrer de votre séjour en Indo-Chine ?

Rien ! Absolument rien ! Tout au plus pouvez-vous tenter quelque petite description imprécise que votre mémoire défaillante vous interdira demain.

**Le plus beau récit
ne vaut pas une photo
"Kodak"**

Tout s'oublie
sans photos "Kodak".

Vous qui n'avez pas emporté de "Kodak", qu'avez-vous à montrer de votre séjour en Indo-Chine ?

Rien ! Absolument rien ! Tout au plus pouvez-vous tenter quelque petite description imprécise que votre mémoire défaillante vous interdira demain.

Le plus beau récit
ne vaut pas une photo "
Kodak "

Celui, bien avisé, qui toujours emporte son "Kodak", n'entreprend pas de vagues discours peu convaincants, mais saisit tout simplement son album, montre en souriant toutes ses belles photos et dit à chacun :

" Voici où j'étais ! — Voici notre excursion aux ruines d'Angkor !

" Voici Bébé sous les palmiers ! — Voici nos groupes sur notre terrasse !

" Voici les processions indigènes ! — Voici mes chasses en images !

Aussi, allez sans retard choisir votre "Kodak".

Tout près de chez vous, il y a un magasin d'appareils photographique et là vous trouverez un enthousiaste du "Kodak" qui se fera un grand plaisir de mettre son expérience à votre disposition, de vous montrer les différents modèles et, s'il vous plaît, de guider votre choix.

Il y a des " Kodaks " pour toutes les bourses, pour tous les âges, pour tous les goûts. Tous les " Kodaks " vous donneront des résultats supérieurs : ils sont légers, minces, robustes, simples, élégants, d'une manipulation facile et permettent à l'amateur le succès immédiat et constant.

Il suffit de quelques minutes pour apprendre à se servir d'un " Kodak " et, avec la méthode " Kodak ", vous éviterez les ennuis des chambres noires.

Dépositaire général des articles " Kodak " pour l'Indo-Chine :
Établissements Heumann, 102-104, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Vente au détail : Solirène, place du Théâtre, Saïgon

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1926)



Vous développerez
en plein jour

Avec le système " Kodak " tout se fait en plein jour, y compris le développement des pellicules. Grâce à la cuve " Kodak " à développer, plus de chambre noire étouffante, toutes les manipulations se font en pleine lumière. Tout y est si aisé, si pratique, si sûr, que le débutant le plus inexpérimenté peut, au bout de quelques minutes, développer sans erreur, avec toutes les chances de succès.

Cuve " Kodak " à développer,

Après avoir été exposée dans l'appareil, la pellicule à développer est enroulée dans un tablier opaque, puis plongée dans une cuve remplie de révélateur simplement préparé en dissolvant dans de l'eau le contenu de deux petits paquets. Après un séjour de 20 minutes environ dans cette cuve, le révélateur est rejeté et la pellicule est retirée pour être fixée, lavée et séchée.

Dans toutes les bonnes maisons d'articles photographiques, on se fera un plaisir de vous montrer la cuve "Kodak" à développer en plein jour les pellicules.



Dépositaire général des articles " Kodak " pour l'Indo-Chine :
Établissements Heumann, 102-104, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Détail : Solirène, place du Théâtre, Saïgon
et dans toutes les bonnes maisons de fournitures.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1926)

A la mer

A la mer... les jours coulent dans la joie et la gaieté —
 A la mer... l'air est plus léger, le soleil plus radieux —
 A la mer... les distractions se succèdent sans interruption —
 A la mer... l'heure du bain est celle qu'on apprécie le plus —
 A la mer... les enfants s'amuse[n]t follement sur le sable —
 A la mer... les journées, hélas ! passent toujours trop vite !

Aussi prenez des photos "Kodak" de tous ces moments de liberté, de quiétude, de repos, de "dolce far niente".

**Les jours passent,
 restent vos photos
 "Kodak"**

À la mer... les jours coulent dans la joie et la gaieté —
 À la mer... l'air est plus léger, le soleil plus radieux —
 À la mer... les distractions se succèdent sans interruption —
 À la mer... l'heure du bain est celle qu'on apprécie le plus —
 À la mer... les enfants s'amuse[n]t follement sur le sable —
 À la mer... les journées, hélas ! passent toujours trop vite !

Aussi prenez des photos " Kodak " de tous ces moments de liberté, de quiétude, de repos, de " dolce far niente "

Les jours passent,
 restent vos photos
 " Kodak "

Au lieu de vous enfermer pour écrire de longues lettres à vos parents et amis d'Europe, envoyez-leur vos photos " Kodak " qui, mieux que la plus belle description, leur permettront de vivre votre vie en Indo-Chine comme s'ils étaient auprès de vous.

Allez sans retard choisir votre " Kodak "

Il y a des " Kodaks " et des " Brownies " à tous les prix, et tous les bons marchands d'articles photographiques auront grand plaisir à vous les montrer.

Demandez à voir ces modèles :

- Les "Kodaks Pliants Autographiques".
 - Les "Kodaks Juniors Autographiques".
 - Les "Kodaks Série II Autographiques".
 - Les "Kodaks Série III Autographiques".
 - Les " Vest Pocket Kodak Autographique".
 - Les "Kodaks Spéciaux Autographiques".
 - Les "Brownies Pliants Autographiques".
 - Les "Brownies", forme boîte.
- Il suffit de quelques minutes pour apprendre à se servir d'un "Kodak".

Dépositaire général des articles " Kodak " pour l'Indo-Chine :
Établissements Heumann, 102-104, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Détail : Solirène, place du Théâtre, Saïgon
et dans toutes les bonnes maisons de fournitures.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1926-5 novembre 1928)

Sauveur des Poumons
SIROP
AKKER

à base de plantes, sans toxiques ni stupéfiants, absolument sans danger, est le remède souverain et sans similaire contre

TOUX, COQUELUCHE
RHUMES, CATARRHES
BRONCHITES, GRIPPE
ASTHME, EMPHYSEME

Le Sirop Akker juggle la toux, supprime l'oppression, active la respiration, détache les mucosités et glaires, stérilise l'appareil pulmonaire.

Franco de 250 gr. Flacon de 100 gr. Flacon de famille
Dépôt Général :
Pharmacie Principale L. SOLIRÈNE
à SAIGON
R. C. Paris 100.011 B

Dans toutes les Pharmacies

SAUVEUR DES POUMONS
SIROP
AKKER

à base de plantes, sans toxiques ni stupéfiants, absolument sans danger, est le remède souverain et sans similaire contre

TOUX. COQUELUCHE
RHUMES. CATARRHES
BRONCHITES, GRIPPE

ASTHME. EMPHYSÈME

Le Sirop Akker jugule la toux, supprime l'oppression, active la respiration, détache les mucosités et glaires, stérilise l'appareil pulmonaire. —

Flacon de 250 gr., Flacon de 500 jgr Flacon de famille

Dans toutes les pharmacies

Dépôt général :

Pharmacie principale L. SOLIRÈNE

à SAIGON

R. C. Paris 210.154 B

Publicité
(Extrême-Asie, revue indochinoise illustrée, n° 10, avril 1927)



SEUL
un grand établissement comme la

Pharmacie principale L. SOLIRÈNE

peut vendre des produits de toute
première qualité et de toute
première fraîcheur à des prix
sans concurrence possible

Son organisation et l'importance de son chiffre d'affaires, lui permettent d'acheter
à des conditions qu'aucune maison similaire ne peut obtenir

SOIXANTE ANNÉES D'EXISTENCE SONT LA
MEILLEURE GARANTIE DE NOTRE LOYAUTÉ
PROFESSIONNELLE ET COMMERCIALE

N'achetez aucun médicament sans consulter nos prix
Venez visiter nos magasins et rendez-vous compte.

Malgré la hausse générale sur tous les articles

Grande baisse

par suite du taux élevé de la piastre

*Livraison à domicile et expédition franco
dans l'intérieur, quel que soit le montant
de la commande.*



PHARMACIE PRINCIPALE SOLIRÉNE

Photographie



Optique



Pharmacie

<http://belleindochine.free.fr/sommaire.htm>

PUBLICITÉS
(L'Écho annamite, 3 août 1927-1^{er} juin 1929)

PHARMACIE PRINCIPALE
L. SOLIRÈNE
 PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE — LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
 Ancienne Maison **HOLBE & RENOUX**
 FONDÉE EN 1865
PLACE DU THÉÂTRE — SAIGON
La plus ancienne et la plus importante d'Extrême-Orient

La plus Grande Pharmacie d'Ordonnance
 Service spécial assuré pour l'exécution des ordonnances urgentes
 pendant la sieste et la nuit

Toutes les spécialités et nouveautés pharmaceutiques
 EXPÉDITION RAPIDE DANS L'INTÉRIEUR PAR RETOUR DU COURRIER
 — FRANCO DE PORT

DROGUERIE — PRODUITS CHIMIQUES

Optique médicale — Lunetterie
Installation unique en Indochine
Exécution rigoureuse des Ordonnances par un Opticien français diplômé

Fournitures dentaires — Parfumerie
 Dépôt Général pour l'Indochine **“ KODAK ”**
 de la Marque photographique:
 DÉVELOPPEMENTS ET TIRAGES DANS LES 24 HEURES

Travaux d'Amateurs

PHARMACIE PRINCIPALE

L. SOLIRÈNE

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE - LICENCIÉ ÈS-SCIENCES

Ancienne maison HOLBÉ & RENOUX

FONDÉE EN 1865

PLACE DU THÉÂTRE - SAIGON

La plus ancienne et la plus importante d'Extrême-Orient

La plus grande pharmacie d'ordonnance

Service spécial assuré pour l'exécution des ordonnances urgentes
 pendant la sieste et la nuit

Toutes les spécialités et nouveautés pharmaceutiques
 EXPÉDITION RAPIDE DANS L'INTÉRIEUR PAR RETOUR DU COURRIER

FRANCO DE PORT

DROGUERIE — PRODUITS CHIMIQUES

Optique médicale — Lunetterie

Installation unique en Indochine
Exécution rigoureuse des ordonnances par un opticien français diplômé

Fournitures dentaires — Parfumerie
Dépôt général pour l'Indochine
de la Marque photographique KODAK
DÉVELOPPEMENTS ET TIRAGES DAKS LES 24 HEURES
Travaux d'amateurs

Souscription pour les victimes de la guerre
(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1927)

Avant-première liste
... M. Solirène 100 p., M. Heumann 100 p.

1^{re} liste

Pharmacie Solirène 100 p.
Divers Pharmacie Solirène 3 p.,



[Coll. Olivier Galand](#)

Saigon. — Angle du boulevard Bonard et de la rue Catinat
Édition photo Nadal, Saïgon. — Impr. Braun.

DÉCÈS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

France. — M. Louis Solirène, 60 ans, ancien pharmacien à Saïgon, venu à Saïgon en 1906 après avoir professé à l'École de pharmacie de Montpellier et qui s'était retiré à Auch en 1908 [1928], un des aviateurs de l'époque héroïque, ayant volé avec M. Wilbur Wright et Ferber.

Émile HEUMANN, successeur (1928)

Émile HEUMAN

Né le 19 novembre 1871 à Opladen (Allemagne).

Fils de Kaufmann Heumann et de Julie Artog.

• Marié à Saïgon, le 8 février 1900, avec Lucienne Marie Madeleine Prieur (Paris XVIII^e, 5 février 1881-Paris XI^e, 25 août 1968), divorcée le 25 septembre 1912, remariée le 14 février 1940, à Toulon, avec Félix Maurice Christophe Colomb. Dont :

— Marcelle Emilienne (Saïgon, 26 déc. 1900) ;

— Suzanne Andrée (La Ferté-Gaucher, 11 juillet 1902-Gassin, Var, 28 septembre 1972), mariée à Saïgon, le 29 août 1921, avec Georges Chapelle (ci-dessus). Dont René.

— *Maurice* Lucien (Saïgon, 1^{er} octobre 1904-Tunis, début 1942. Inhumé à Kouba, Algérie, le 19 janvier 1942), marié à Paris IX^e, le 13 juillet 1939, avec Gabrielle Magdelaine Farina-Jehenne : gérant de la [Pharmacie Normale](#) à Saïgon :

— et *Gabriel* René (Toulon, 1^{er} février 1907-Vandœuvre-les-Nancy, 7 mai 1987) : gérant de la [Pharmacie franco-annamite du Marché](#) à Saïgon :

• Remarié avec Marie Balsamo : 1 enfant.

Domicilié en 1891 à Saïda (Oran)(Algérie).

Incorporé au 2^e régiment étranger le 5 septembre 1892 : engagé volontaire pour cinq ans.

Naturalisé français par décret du 14 mars 1896.

En Cochinchine (22 juillet 1896-4 nov. 1897).

Commis de 4^e classe des Douanes et Régies de l'Indochine (14 mai 1901-3 octobre 1914).

Comptable, puis fondé de pouvoirs et directeur commercial de la Pharmacie principale Solirène.

Propriétaire, avec Louis Solirène, de la [plantation d'hévéas de Ben-du](#).

Vice-président de la Ligue des droits de l'Homme (section de Saïgon)(1922),

Membre de la Ligue maritime française (1922).

Agent de la Kodak-Pathé pour l'Indochine (1925).

Fondateur des Éts. É. Heumann (1928), futur Office commercial et industriel : importation à Saïgon de produits chimiques, pharmaceutiques, dentaires, lunetterie....

Fondateur de la [Compagnie générale immobilière de Saïgon](#) (mars 1929).

Administrateur de la [Société foncière et immobilière de Chi-Hoa](#) (oct. 1929) :

Administrateur de la [Société urbaine foncière indochinoise](#) (démission en 1936).

Propriétaire d'une grosse villa à Dalat, avenue Paul-Doumer, rachetée en novembre 1938 par la Banque de l'Indochine pour 21.800 piastres.

Décédé à Saïgon, le 10 septembre 1937.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1928)

De passage. — Nous saluons avec plaisir à son passage en notre ville, M. Émile Heumann, directeur commercial de la Pharmacie Solirène à Saïgon et agent de la Société Kodak Pathé Paris.

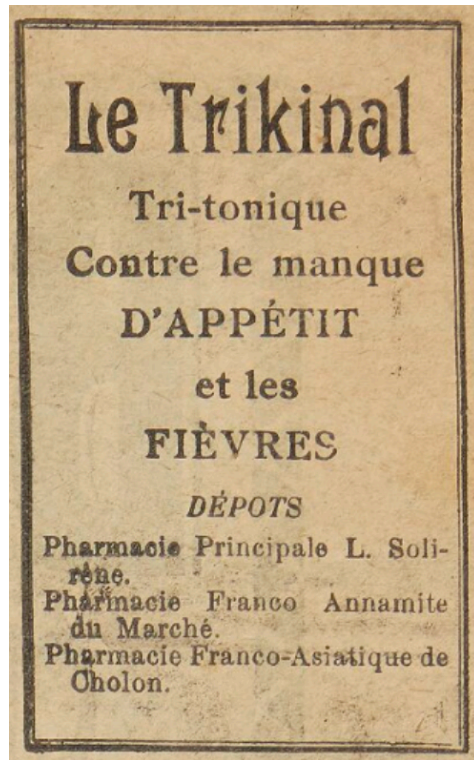
Habitant la Cochinchine depuis de très nombreuses années, M. Émile Heumann, qui visite pour la première fois le Tonkin et Hanoï, se déclare enchanté de parcourir notre beau pays et reste en admiration devant sa capitale.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
La Compagnie générale immobilière de Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1929)

.....
Ce domaine comprend notamment :

1) trois terrains construits à usage commercial d'une superficie totale de 2.531 mètres carres, situés au centre même de Saïgon. Le plus important (1.682 mètres) est occupé par la Pharmacie Solirène et l'Hôtel des Nations. Les deux autres immeubles sont situés dans le quartier des affaires, et occupés par des bureaux et des magasins.

Publicité
(*La Tribune indochinoise*, 26 juin 1929, p. 1)



Le Trikinol
Tri-tonique
Contre le manque D'APPÉTIT et les FIÈVRES
DÉPOTS
Pharmacie Principale L. Solirène.
Pharmacie franco-annamite du Marché.
Pharmacie franco-asiatique de Cholon.

Conseil colonial de Cochinchine
Séance plénière du 1^{er} octobre 1929
(*Procès verbaux du Conseil colonial de Cochinchine*)
(*L'Écho annamite*, 2 octobre 1929)

Chapitres 41 et 42
Service Vétérinaire

MM. Duoc et Chieu attirent l'attention du chef du service vétérinaire sur les épidémies qui déciment, chaque année, une grande partie du cheptel, en particulier les bœufs et les buffles, auxiliaires indispensables du cultivateur.

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Je me permets de signaler simplement un fait que j'ai signalé deux fois, sans succès d'ailleurs, au chef de Service vétérinaire, je crois d'ailleurs en avoir parlé à M. Romary : un colon de la province de Mytho, M. Lansalot, m'a affirmé avoir un troupeau de buffles assez important, et que ce troupeau avait été, à un moment donné, atteint de la peste bovine. Je n'affirme rien, je cite l'auteur, le fait est donc facile à contrôler,

M. Lansalot prétend qu'un jour, ses bêtes ont été atteintes de la peste bovine. Sa femme, qui est une femme annamite, ne sachant plus que faire, avait toujours sur elle un grand flacon d'une potion anticholérique vendue par la pharmacie Solirène ; elle en a donné à ses buffles et les a guéris (rires).

Vous riez et cependant il y a des choses plus drôles des découvertes dues à des faits plus extraordinaires. En tous les cas, M. Lansalot prétend avoir toujours guéri ses buffles de cette façon alors que tous ses voisins ont eu à souffrir des épidémies. Ce n'est peut-être pas vrai, mais rien ne coûte de contrôler. Le fait que je vous signale peut sembler grotesque, mais n'empêche que vous avez le devoir de contrôler. Essayez ! Qu'est-ce que cela vous coûte ? Le prix d'un flacon de potion. Je vous ai dit que M. Lansalot m'a affirmé qu'il était prêt à faire l'expérience, qu'il ne l'avait pas faite une fois mais vingt fois, toujours avec des résultats.

M. LE CHEF DE SERVICE. — Vous m'en avez parlé après que les expériences étaient faites, jamais avant.

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Je ne pouvais pas prévoir que tel jour, un buffle tomberait malade, je tiens à vous dire que lorsque vous aurez un buffle atteint de peste bovine, essayez d'appliquer ce remède ; si vraiment, il donne des résultats, qu'il soit reconnu efficace, vous n'aurez qu'à le divulguer. Vous dites vous-même qu'il n'y a pas de remède curatif, que celui que vous possédez n'est que préventif.

Essayez celui-là ; qu'est-ce que cela vous coûte ?

M. AUDIN. — Cela coûtera un buffle.

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Même pas puisqu'on ne peut pas le guérir en l'état actuel de la thérapeutique.

M. LE CHEF DE SERVICE. — J'attends toujours la visite de M. Lansalot.

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Il paraît qu'avec une cuillère à soupe de potion anticholérique, cela suffit ; si au bout d'une heure, le buffle ne va pas mieux, on recommence.

Vous êtes sceptique ; vous n'avez pas le droit d'être sceptique lorsqu'il s'agit de chose sérieuse comme celle là et qu'on a un cheptel à sauver. Je vous répète que le procédé peut sembler grotesque, mais vous pouvez toujours essayer un remède que M. Lansalot assure efficace. On a bien découvert, il y a de cela longtemps, un remède plus extraordinaire, le fameux Temoulawa du vieux père Postal. On l'a poursuivi pour exercice illégal de la médecine. Il a guéri pas mal de gens. On en a ri au début et pourtant, il est aujourd'hui reconnu efficace par la Faculté.

SUICIDE EN MER

Comment mourut un jeune intoxiqué

Privé de drogue, il préférait se priver de la vie
(*L'Écho annamite*, 2 janvier 1930)

Malade, très déprimé, M. Lambert, préparateur à la pharmacie Solirène, sur le conseil de son médecin, partit pour la France se remettre. Cette solution ne lui souriait guère. Il avait longtemps hésité de la prendre. Mais il finit par s'y résoudre. sur les instances d'amis soucieux de sa santé.

Il s'embarqua donc sur le *Chenonceaux*. Seulement, à peine à bord, il recommençait à regretter Saïgon, et manifesta, à plusieurs reprises, son désir de débarquer. Tout de même, il partit.

Hélas ! quel voyage ! Le séjour en mer du jeune homme — il était âgé de vingt-quatre ans — fut pour lui un supplice continu. Il avait la net pressentiment qu'il n'arriverait jamais vivant à Marseille. Il confia ses appréhensions à ses compagnons de route, qui firent de leur mieux pour le réconforter, sans y réussir. « À quoi bon, leur dit-il, continuer mon chemin ? Je vais, à coup sûr, mourir sur le bateau. Je souffre trop ! J'en ai assez ! »

De fait, le malheureux était intoxiqué. Il s'était adonné à l'opium. Puis, lassé des plaisirs que lui donnait la fée brune, il changea de maîtresse : il adora la fée blanche. Sa profession lui permettait, pour sa ruine physique et morale, de se procurer facilement les drogues dont il avait besoin : morphine, cocaïne, éther et le reste !

À bord, impossible de satisfaire sa funeste passion. D'où torture, martyre, souffrances terribles ! Les nuits surtout lui étaient insupportables. Il vivait littéralement dans un cauchemar épouvantable et sans fin. Il hurlait de douleur. Les hallucinations l'assaillaient.

On dut l'admettre à l'infirmerie, où il fut soigné, soumis à la surveillance vigilante et perpétuelle d'un infirmier. Il faut croire que la science et le dévouement du médecin et de ses aides ne parvenaient pas à guérir le malade, ni même à le soulager. Plusieurs fois, il essaya de se tuer, de se trancher, à coups de rasoir, les veines de derrière l'oreille, pour se ménager une mort lente, mais douce et sûre. À chaque tentative, on l'empêchait à temps d'exécuter son projet néfaste. Le paquebot avait quitté Singapour. Il voguait, sur une mer d'huile, vers Colombo, où l'on espérait qu'il allait atteindre le lendemain matin. La nuit était noire et calme. Les passagers dormaient, tranquilles, quand ils furent réveillés, en sursaut, par un cri sinistre : « Un homme à la mer ! Halte ! »

C'était l'officier de quart qui lançait cet appel de détresse. Il venait l'apercevoir. distinctement, une forme humaine, en pyjama blanc, enjamber le bastingage et sauter dans l'océan. Plus de doute ! C'était l'infortuné Lambert qui avait fait ses adieux à ce monde, qui avait fait le saut dans l'au-delà !

Le navire stoppa. Les secours s'organisèrent. promptement, et ce fut deux heures de recherches vaines : Neptune refusait de lâcher sa proie ! Le ventre de quelque requin était, peut-être. la tombe du pitoyable potard !

Et, tristement, le *Chenonceaux* repartit, avec un pensionnaire de moins, dont on avait perdu jusqu'à la trace, dont le cadavre avait disparu pour toujours.

Et nous songeons au trafic criminel auquel se livrait la Tonkinoise Tu Thung, actuellement entre les mains de la Justice...

E. A.

17 novembre 1930
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 4 décembre 1930)

Est accepté le don offert au Gouvernement de la Cochinchine par M. Heumann, négociant à Saïgon, d'une statue en métal doré représentant Tchanrésî.
Cette statue sera exposée au [musée Blanchard de la Brosse](#).

Construction de nouveaux immeubles à Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 17 septembre 1931)

C'est incessamment, que commenceront, sous la direction de M. Gille, architecte, de la maison Brossard et Mopin*, les travaux des nouveaux immeubles qui s'élèveront boulevard Bonard, à l'emplacement de l'ancien hôtel des Nations et à la place de l'actuelle pharmacie Solirène.

Annuaire de toute l'Indochine, 1933, p. 339 :
PHARMACIE PRINCIPALE SOLIRÈNE.
Fondée en 1865,
La plus ancienne. La plus importante de l'Indochine.
R. C. Saïgon n° 1861.
Place du Théâtre,
Adr. Tél. : « SOLIRENE ».
Téléphone n° 215.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, septembre-octobre 1933)

La « Presse Indochinoise » annonce le 2 septembre que la Banque de l'Indochine aurait demandé la mise en faillite de M. Heumann qui aurait avalisé 100.000 piastres de billets divers.

Cochinchine
DÉCÈS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

M. Tran van Tao dit Nam, 65 ans, agent de la pharmacie Solirène, où il avait servi successivement MM. Renaud, Levie, Holbé, Renoux, Solirène, Chante et enfin M. Heumann.

DALAT
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juin 1934)

— Ont séjourné cette semaine à l'hôtel Mostini :
M. H. Chapelle, directeur de la Pharmacie Solirène...

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1935-25 novembre 1938)

Nouvelle manière de prendre l'huile
de foie de morue en toutes saisons

Les pastilles JESSEL à base d'huile de foie de morue très agréables à prendre
Rapide augmentation de poids. Puissant fortifiant

Plus de cris, plus de larmes, plus de révolte à la vue de l'odieuse bouteille d'huile de foie de morue au goût si répugnant, que les pauvres enfants chétifs et maigres devaient absorber malgré leur répulsion.

La science médicale avance à grands pas et aujourd'hui, vous pouvez vous procurer, chez les pharmaciens, les pastilles JESSEL qui contiennent toutes les excellentes propriétés de l'huile de foie de morue la plus pure et qui, recouvertes d'une couche de sucre, sont agréables et efficaces en toutes saisons pour petits et grands.

Même les adultes surmenés et amaigris qui doivent prendre de l'huile de foie de morue — parce que c'est l'aliment le plus riche en vitamines et le plus puissant reconstituant qui existe — apprendront cette nouvelle avec joie.

Hommes, femmes et enfants amaigris, anémiés, surmenés, doivent prendre des Pastilles JESSEL à base d'huile de foie de morue. Une femme a gagné 8 kg en 5 semaines. Un enfant très malade, âgé de 9 ans, a repris 12 livres en 4 mois ; maintenant, il participe aux jeux de ses petits camarades et a bon appétit. Commencez à prendre les Pastilles JESSEL aujourd'hui même. N'oubliez pas qu'elles sont merveilleuses pour les personnes âgées et affaiblies. En vente : Pharmacie principale Solirène, Saïgon, et dans toutes les bonnes pharmacies.

9 décembre 1937
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1937, p. 2966)

La Pharmacie Solirène à Saïgon est autorisée à livrer au commerce des produits assimilés aux explosifs de 7^e classe ci-après énumérés :

Acide azotique.

La présente autorisation porte sur la quantité suivante :

Acide azotique 1.800 kg. par an.

Le dépôt que la Pharmacie Solirène à Saïgon possède au n° 102, rue Mac-Mahon et n° 109 rue Catinat, Saïgon, ne devra pas contenir de quantités supérieures à celles indiquées à l'article 2.

Décès
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 12 septembre 1937)

Nous sommes avisés de la mort de M. Heumann père, propriétaire de la pharmacie principale Solirène et planteur, décédé avant-hier.

M. Émile Heumann est un très ancien Saïgonnais, ayant plus de 40 ans de séjour, ancien fonctionnaire de la Douane ; comptable de la pharmacie Holbé, il était arrivé, par

un travail acharné avec M. Renoux et ensuite avec M. Solirène, à en devenir le propriétaire.

Tout son avoir était placé dans ce pays où il possédait une belle plantation d'hévéas. Il était le fondateur de la Cie générale immobilière [Cogisa] à laquelle il avait apporté toutes ses propriétés.

Nous présentons à la famille de M. Heumann nos bien sincères condoléances.
Ses obsèques ont eu lieu hier à 17 heures.

Décès de M. Heumann
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1937)

Saïgon, 11 septembre. — Hier est décédé à Saïgon M. Heumann, ancien fonctionnaire des douanes, propriétaire de la Pharmacie Solirène et planteur.

Depuis plus de quarante ans, le défunt avait pris une part active à l'œuvre du développement économique de la Cochinchine, et était universellement estimé.

ANNONCES JUDICIAIRES
Étude de M^e DETAY et FAYS, notaires à Saïgon.
A vendre par adjudication
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 août 1938)

Le mercredi 7 septembre 1938 à dix heures du matin
En l'étude de M^e DETAY, notaire, sise à Saïgon, 15, rue Taberd.

Une villa à Dalat

dite « VILLA HEUMANN », avenue Paul-Doumer, comprenant au sous-sol : 6 pièces (bureau, cuisine, chambres de domestiques) et au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, office (avec monte-change), 2 chambres, cabinet de toilette, au-dessus terrasse avec pergola (eau et électricité). Terrain y attenant de 10.500 m².

Mise à prix : 15.000 \$ 00

(faculté de baisse de mise à prix)

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e DETAY et FAYS, notaires à Saïgon, chargés de la vente.

La Dépêche d'I.C. du 10 août 1938

La Presse Indochinoise du 10 août 1938

L'Information d'I.C. du 13 août 1938

Surenchère
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 2 octobre 1938)

La villa à Dalat de feu M. Heumann, qui avait été vendue à la Banque de l'Indochine, sera à nouveau vendue le 4 novembre, M^{me} Peux ayant opposé une surenchère du sixième. La mise à prix est fixée à 17.850 \$ [*sic*].

Surenchère
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 27 novembre 1938)

La villa de feu M. Heumann à Dalat a été acquise définitivement la semaine dernière, par la Banque de l'Indochine pour la somme de 21.800 \$ sur une mise à prix de 17.500 \$.

Une première vente, faite par le ministère de M^e Detay, avait attribué cette villa au même acquéreur pour 15.000 \$, mais une surenchère du sixième faite légalement avait obligé à une seconde adjudication.

21 septembre 1942
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1942)

Arrêté autorisant Mme veuve Heumann à faire gérer la pharmacie principale Solirène à Saïgon sous la surveillance technique et la responsabilité de M. Lê-quang-Thang

31 août 1943.
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1943, p. 1911)

La Pharmacie principale Solirène à Saïgon est autorisée à pratiquer, pour la vente aux pharmaciens détaillants de suspensoirs tricot-main, de sa fabrication, les prix de cession maxima suivants :

Petit modèle 2 \$ 47 la pièce.
Grand modèle 2 \$ 90 la pièce.

Lait stérilisé
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 12 juillet 1942)

Une permanence pour la cession da lait stérilisé sera assurée
Lundi 13 juillet de 8 h. à 10 h. 30 seulement par les pharmacies :

- Pharmacie J. Mus Rue Catinat
 - [Pharmacie Solirène Rue Catinat](#)
 - Pharmacie Normale Rue Catinat
 - Pharmacie de France Rue Catinat
 - Pharmacie Métropole Rue d'Espagne
 - Pharmacie Hanh Rue des Marins Cholon.
-



[Coll. Olivier Galand](#)

Rue Catinat. — L'immeuble construit par la COGISA avec au pied la pharmacie Solirène (1952).



[Coll. Olivier Galand](#)

Rue Catinat. — L'immeuble construit par la COGISA avec au pied la pharmacie Solirène (1954).



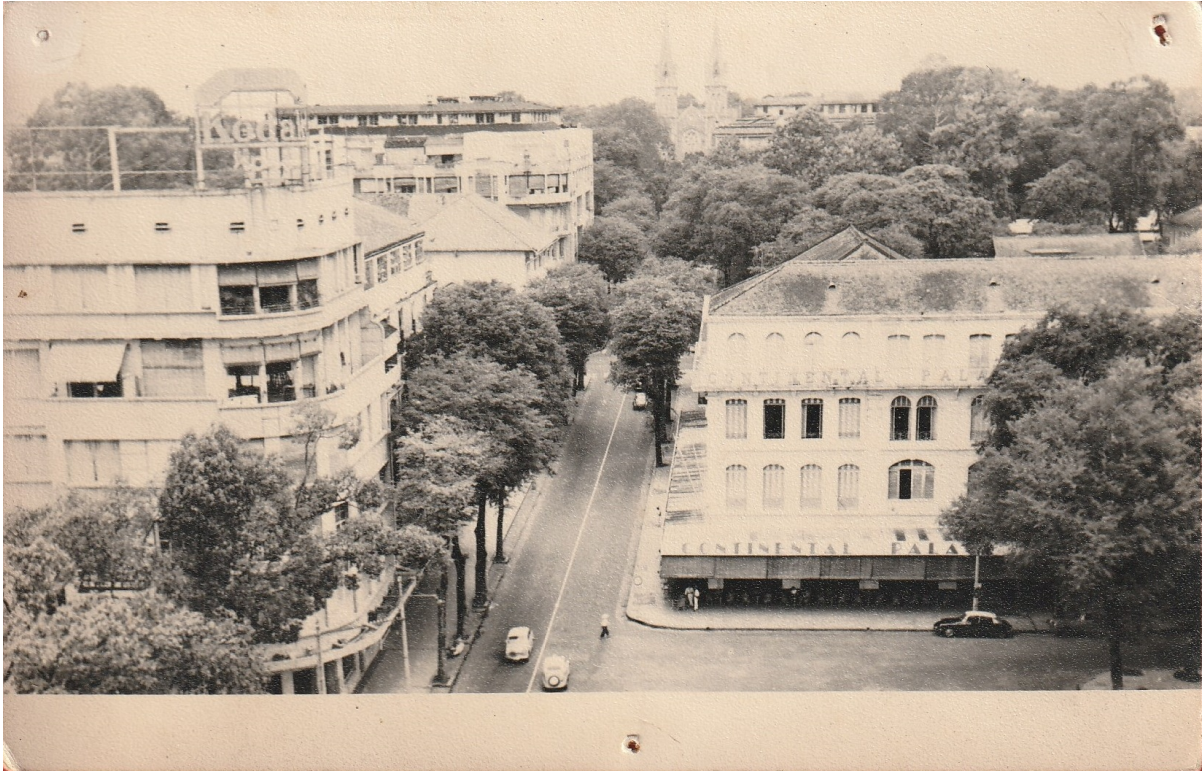
[Coll. Olivier Galand](#)

Rue Catinat. — L'immeuble construit par la COGISA avec au pied la pharmacie Solirène en travaux (Ed. P.C. Paris).



[Coll. Olivier Galand](#)

Saïgon (Sud Viet-Nam). — Boulevard Charner en face de l'hôtel de ville. (Photo Ngoc-Hai, 303, rue du Colonel-Grimaud, Saïgon). La pharmacie Solirène a rendu l'âme.



[Coll. Olivier Galand](#)

À gauche, l'immeuble construit par la COGISA à l'emplacement de l'ancienne pharmacie Solirène couronné par une publicité pour Kodak.

Au fond de la rue Catinat, la cathédrale.

À droite, l'hôtel Continental avec une D.S. Citroën.

Carte postale expédiée en 1963
